



DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE
COMMUNE DE BOURDEAU

ARRETE MUNICIPAL N° 2025-08

Exécutoire le : 1^{er} février 2025

Affiché le : 30 janvier 2025

Visé le : 30 janvier 2025

Arrêté portant délégation de fonction au 1^{er} Adjoint
sur la commune de Bourdeau

Le Maire de la Commune de Bourdeau,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2122-18 qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025-01 du 20 janvier 2025 fixant à quatre le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Michel ARDOUVIN en qualité de premier adjoint au Maire en date du 26 mai 2020,

Vu l'arrêté municipal 2020-26 du 04 novembre 2020,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

ARRETE

Article 1 :

A compter du 1^{er} février 2025, M. Michel ARDOUVIN, premier adjoint, est délégué :

- Pour pourvoir aux mesures relatives à l'urbanisme et aux finances communales.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

La signature par M. Michel ARDOUVIN des actes concernés par cette délégation, pour les finances communales des actes budgétaires et comptables, sera précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

Article 2 :

Le Maire de Bourdeau et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation au :

- Préfecture de la Savoie

Fait à Bourdeau, le 29 janvier 2025

Le Maire,
Jean-Marc DRIVET



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage dans les locaux de l'établissement. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mairie de BOURDEAU

42 Place Lamartine 73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41

<https://mairie-bourdeau.fr> - @mail : contact@mairie-bourdeau.fr - : @bourdeau_savoie - Illiwap